

# CATALOGUE DES ACTEURS LOCAUX



ANTILLES GUYANE  
2023



# INTRODUCTION

Ce catalogue recense les ressources locales en matière de handicap susceptibles d'être mobilisées par un employeur public dans la mise en œuvre de sa politique d'emploi et de maintien de travailleurs handicapés.

Il est structuré suivant 6 thèmes :

- reconnaissance
- conseil et accompagnement stratégique,
- recrutement,
- maintien dans l'emploi,
- formation
- expertise complémentaire

Chaque partie décrit les intervenants et les dispositifs propres à chaque problématique et donne accès à leurs coordonnées de contact ainsi qu'à des ressources complémentaires sous forme de documents à télécharger ou par renvoi vers d'autres sites internet.

Il n'a pas été possible de rassembler ici l'intégralité des professionnels en mesure d'intervenir sur le champ du handicap. Si vous ne trouvez pas dans ce catalogue la réponse à vos besoins, n'hésitez pas à contacter la coordination du Handi-Pacte.

# SOMMAIRE

## RECONNAISSANCE

### Rôle des acteurs

MDPH

## MAINTIEN DANS L'EMPLOI

### Rôle des acteurs

- Service de médecine préventive
- Médecine agréée
- Centres de Gestion
- Plateforme de prêt de matériel
- Cap Emploi
- Prestations d'appui Spécifiques
- Étude ergonomique
- INCLU'PRO
- CNFPT
- Dispositif Emploi Accompagné
- Aides techniques et humaines du FIPHFP
- MDPH (PCH)

## CONSEIL/STRATÉGIE

### Rôle des acteurs

- FIPHFP
- DTH
- DEETS
- PFRH

## FORMATION

### Rôle des acteurs

- CNFPT
- ANFH
- ESRP ESPO -FAGERH
- Ressources Handicap Formation
- Aides techniques et humaines du FIPHFP

## RECRUTEMENT

### Rôle des acteurs

- Lieu Unique d'Accompagnement
- Missions locales
- APEC
- Centre de Gestion
- Aides techniques et humaines du FIPHFP
- ESAT/EA
- ESRP

## EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

### Rôle des acteurs

- Plateforme de prêt de matériel
- Aides techniques et humaines du FIPHFP
- INCLU'PRO
- Étude ergonomique
- Prestations d'appui Spécifiques
- Dispositif Emploi Accompagné
- Ressources Handicap Formation

# RECONNAISSANCE



Lorsque l'état de santé d'une personne impacte ses possibilités de participation à la vie en société, elle va pouvoir faire reconnaître administrativement sa situation. Cette reconnaissance administrative lui permettra de bénéficier de « mesures appropriées » au vue de « ses besoins dans une situation concrète », cela quelque soit les domaines visés par la loi :

- l'accès à l'emploi
- L'accès au logement
- L'accès aux biens et services
- L'Éducation et la formation

Délivrées par la Maison  
Départementale des  
Personnes Handicapées  
[MDPH](#)

- **Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé, RQTH**
- **La Carte Mobilité Inclusion, CMI**  
invalidité/priorité/stationnement
- **L'Allocation aux Adultes Handicapés, AAH**

Délivrées par la **Sécurité  
Sociale**

- **La pension d'invalidité** (réduction d'au moins 2/3 de la capacité de travail)
- **La rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle** (incapacité permanente partielle au moins égale à 10 %)

Spécificités fonction  
publique  
Dispositions statutaires

- **Titulaires d'un emploi réservés**
- **Agents bénéficiant d'une ATI ou ATIACL**
- **Agents reclassés** (changement d'affectation validé par le Comité Médical pour raison de santé et reclassement statutaire)

# Conseil et accompagnement stratégique



Les politiques publiques en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap ont été impulsé par la [loi du 11 février 2005](#) qui pose les grands principes de la politique du handicap et qui conjugue :

- une **stratégie d'accessibilité aux dispositifs de droit commun**, en matière de scolarisation, d'emploi, de santé, de cadre de vie et d'activités de la vie sociale ;
- et une **stratégie de compensation pour réduire et surmonter les incapacités fonctionnelles des personnes elles-mêmes**.

La **politique du handicap** est définie par le **Comité Interministériel du Handicap (CIH)**, présidé par le Premier ministre et composé de la quasi-totalité des ministres du gouvernement.

Les **acteurs institutionnels** sont chargés de **décliner les politiques publiques dans les territoires en s'assurant d'inclure le volet handicap dans l'ensemble des projets**. Pour être au plus près des besoins des employeurs et des partenaires, **plusieurs acteurs proposent une offre de conseil et d'accompagnement pour les employeurs publics et les partenaires**. Celle-ci peut concerner la mise en œuvre d'une action, d'un plan d'actions, voire d'une politique d'emploi des personnes handicapées.

**[FIPHFP](#)** – Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

**[DTH](#)** – Directeurs Territoriaux Handicap

**[DEETS](#)** - Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi et des Solidarités

**[PFRH](#)**- Plates-Formes d'appui interministériel à la Gestion des Ressources Humaines dans la fonction publique d'État

# Recrutement



Lieu Unique d'Accompagnement (LUA)

Offre de services (Pôle emploi et Cap emploi) à destination de l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs

Les missions locales

Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans afin de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

L'Apec

Accompagnement des cadres dans les étapes de leur carrière professionnelle.

Les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale

Accompagnement des collectivités affiliées dans l'ensemble du processus de recrutement : développement de l'apprentissage, aide à la gestion administrative liée à l'intégration de l'agent.

ESAT/EA

Proposent aux employeurs des activités de services ou la mise à disposition de travailleurs en situation de handicap.

Pour réussir l'intégration de personnes handicapées, certains appuis spécifiques complémentaires peuvent lui être proposés par ces services :

Aménager le Poste

[CAP Emploi](#)  
[Plateforme de prêt de matériels](#)

Adapter en formation

[Ressources Handicap Formation \(RHF\)](#)

Accompagner dans l'emploi une personne en situation de handicap moteur, visuel ou auditif

[Prestations d'Appui Spécifique \(PAS\)](#)

Accompagner dans l'emploi une personne ayant un handicap intellectuel, psychique ou cognitif

[Prestations d'Appui Spécifiques \(PAS\)](#)  
[Dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes handicapées](#) (aides du FIPHFP pour les agents non reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi)

# Maintien dans l'emploi

Le maintien dans l'emploi fait intervenir divers acteurs, du diagnostic de santé à l'accompagnement de l'agent en passant par l'appui aux recherches de solutions, pour réussir le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap, l'employeur peut compter sur un panel varié d'aides et de mesures spécifiques :

## POUR LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

- [Service de médecine préventive](#)
- [Médecine agréée](#)
- [Centre de Gestion](#) (employeurs territoriaux affiliés)

## POUR METTRE EN ŒUVRE LES SOLUTIONS ADAPATÉES

Aménagement du poste :  
[Plateforme de prêt de matériels](#)

Orientation et formation professionnelle :

- [INCLU'PRO](#)
- Au [CNFPT](#) (bilan de compétence et orientation et évolution professionnelle)

Accompagnement :

- Le [Dispositif Emploi Accompagné](#)
- [Dispositif d'accompagnement](#) (aide du FIPHFP)

Aides financières :

- Les [aides techniques et humaines du FIPHFP](#)
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) de la [MDPH](#)

## POUR IDENTIFIER LES BESOINS

- [Cap Emploi](#)
- [Les PAS](#)



# Formation



Pour les employeurs comme pour le public en situation de handicap, le FIPHFP dispose d'un panel d'aides permettant notamment de :

- former et informer
- financer des aides techniques et humaines dans le cadre d'une formation
- faciliter l'accueil d'élèves et d'étudiants handicapés
- développer l'utilisation du contrat d'apprentissage
- former et informer les personnels susceptibles d'être en relation avec des travailleurs handicapés

## [Les aides du FIPHFP](#)

Les organismes intervenants dans le champ de la formation :

- Pour la fonction publique territoriale : le [CNFPT](#)
- Pour la fonction publique hospitalière : [L'ANFH](#)
- Pour la fonction publique d'État : l'école nationale et les instituts régionaux d'administration
- Pour tous : la Fagerh, les Centres de Formation d'Apprentis

Enfin certains acteurs peuvent être mobilisés, soit à l'attention de l'entourage professionnel ou de l'agent concerné afin de lui permettre de conforter ou d'acquérir des compétences lui permettant de sécuriser le parcours de formation :

- La [Ressource Handicap Formation](#) (RHF) : Accompagne les organismes de formation à l'accessibilité universelle et à l'appui des situations individuelles complexes
- Les [Prestations d'Appui Spécifiques](#) (PAS) : expert spécifique du handicap

# EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES



Des ressources spécialisées sur des champs spécifiques du handicap, peuvent également être mobilisés tout au long du processus d'intégration ou de maintien dans l'emploi d'un agent en situation de handicap.

## Prévenir les situations d'inaptitude

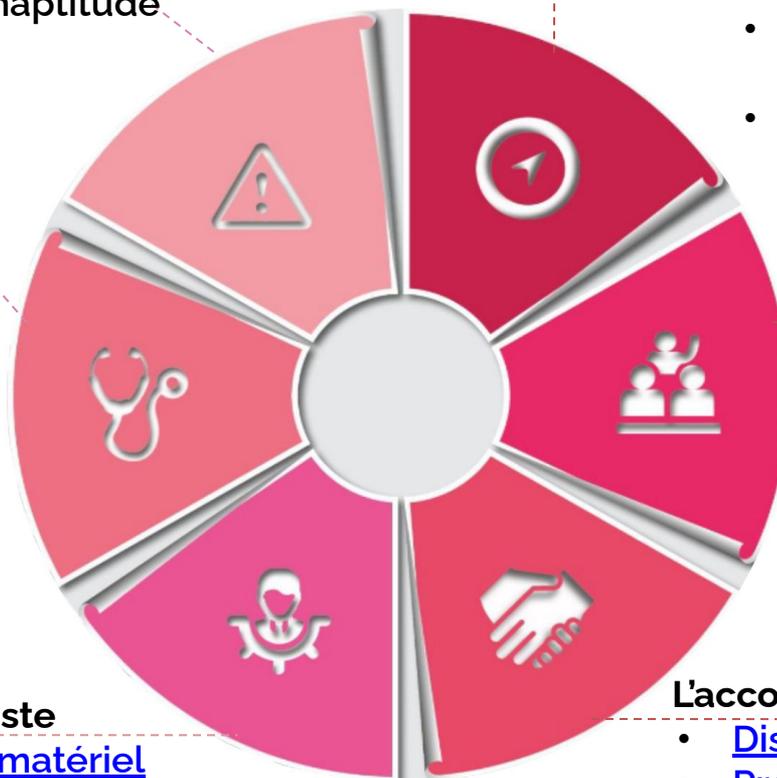
- Prévenir les situations d'inaptitude

## L'appui au diagnostic de la situation

- [CAP emploi](#)
- [Prestations d'Appuis Spécifiques \(PAS\)](#)

## L'orientation professionnelle

- [INCLU'PRO](#)
- [Prestations d'Appuis Spécifiques \(PAS\)](#)
- [Établissements et Services de Pré-Orientation \(ESPO\)](#)



## La formation

- [Établissement et Services de Réadaptation Professionnelle \(ESPR\)](#)
- [Ressources Handicap Formation \(RHF\)](#)

## L'accompagnement

- [Dispositif Emploi Accompagné](#)
- [Prestataires PAS](#)
- [Dispositif d'accompagnement \(Aide FIPHFP\)](#)

## Les aménagements de poste

- [Plateforme de prêt de matériel](#)
- [Aides techniques et humaines du FIPHFP](#)

# Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)



## RÔLE

Un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Elle offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans leur département.

## MISSIONS

### INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

La MDPH accueille, informe, accompagne et conseille les personnes handicapées et leur famille sur les droits et aides mobilisables. Elle a également un rôle de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

### ÉVALUATION DES BESOINS ET ÉLABORATION D'UN PLAN DE COMPENSATION

L'équipe pluridisciplinaire est chargée :

- d'évaluer les situations des personnes
- d'identifier leurs besoins en fonction du projet de vie exprimé
- d'élaborer les réponses pouvant être apportées à ces besoins en fonction du projet de vie et de la réglementation en vigueur.

Cette évaluation permet de réaliser des préconisations. Ces propositions sont regroupées dans le plan personnalisé de compensation (PPC) ou dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS).

### ATTRIBUTION DES DIFFÉRENTS DROITS ET PRESTATIONS.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend des décisions (PPC ou du PPS), relatives à :

- l'orientation et les mesures propres à assurer l'insertion scolaire ou professionnelle et sociale ;
- la désignation des établissements ou services correspondant aux besoins (rééducation, éducation, reclassement...)
- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et son complément
- l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- le complément de ressources
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- la RQTH
- la carte mobilité inclusion (CMI)
- l'affiliation gratuite de l'aidant familial à l'assurance vieillesse.



# Contacts des MDPH



## ANNUAIRE DES MDPH

### MDPH GUADELOUPE

Email : [contact@mdph-971.fr](mailto:contact@mdph-971.fr)

Site web : <http://www.mdph-971.fr/>

### MDPH GUYANE

Email : [mdph-guyane@mdph973.fr](mailto:mdph-guyane@mdph973.fr)

Site web : <https://www.ctguyane.fr/la-mdph/>

### MDPH MARTINIQUE

mail : [contact@mdph972.fr](mailto:contact@mdph972.fr)

Site web : <http://mdph972.fr/>

### Un interlocuteur privilégié, le Référent Insertion Professionnel (RIP) :

- Il participe à l'organisation et la coordination des travaux de l'équipe pluridisciplinaire
  - Il fait le lien entre l'équipe pluridisciplinaire et les acteurs du service public de l'emploi
  - Il coordonne les actions d'accompagnement social ou médico-social
  - contribue à l'information des personnes handicapées et fait valoir leurs besoins pour améliorer leur insertion professionnelle
- 
- MDPH Guadeloupe – Naïma GOMBAULD – [naima.gombauld@mdph-971.fr](mailto:naima.gombauld@mdph-971.fr)
  - MDPH Guyane – Marie-Laure HANNIBAL - [marie-laure.hannibal@mdph973.fr](mailto:marie-laure.hannibal@mdph973.fr)

# FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)



## Rôle

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, Le FIPHFP est un acteur essentiel de la politique handicap dans la fonction publique.

Le FIPHFP mobilise ses financements pour accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle en compensant leur handicap.

## Les missions du FIPHFP

- **Collecte de la contribution** des établissements assujettis à l'obligation d'emploi n'ayant pas atteint les 6 %, et recueil des données de la déclaration annuelle
- **Finance d'aides individuelles** matérielles, techniques, humaines ou encore de la formation, via le catalogue des aides
- **Finance des dispositifs** comme le Cap Emploi, les prestations d'Appuis Spécifiques ..., via le Conventionnement avec l'Agefiph
- **Accompagne les employeurs publics dans le développement de politiques en faveur des agents en situation de handicap** afin d'atteindre le taux d'emploi de 6% (conventionnement pluriannuel)

Site internet : [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

# La Directrice Territoriale Handicap (DTH) du FIPHFP



Interlocuteurs privilégiés des employeurs publics dans les Régions. Ils travaillent pour la Caisse des Dépôts, gestionnaire du FIPHFP, au sein des directions régionales. Ils vont à la rencontre des employeurs publics et des partenaires pour promouvoir le FIPHFP et son action :

- **Accompagne la réflexion stratégique** des employeurs publics (diagnostic, besoins, objectifs, moyens...)
- **Conseille pour la mise en œuvre de programmes et d'actions d'insertion et de maintien** dans l'emploi adaptés à leurs effectifs et leurs structures.
- **met en relation les acteurs** qui agissent localement pour l'emploi des personnes en situation de handicap (Cap emploi, Centres de gestion...)

**Mme Nadine MONTBRUN**  
Directrice Territoriale au Handicap  
Guadeloupe – Martinique - Guyane

[nadine.montbrun@caissedesdepots.fr](mailto:nadine.montbrun@caissedesdepots.fr)

Caisse des Dépôts  
Direction Régionale Antilles-Guyane  
Fort de France



*« En proximité à vos côtés, mon engagement est de vous accompagner afin de renforcer votre connaissance de nos différentes modalités d'interventions : aides du FIPHFP, accès facilité aux informations sur la thématique du handicap. Pour cela, la coordination que nous initiions aux Antilles-Guyane avec Handi-Pacte vous permet un accès facilité aux sujets d'actualité sur le handicap, outils d'animation spécifiques qui contribueront à faciliter l'insertion et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Être à votre écoute reste ma priorité. La réussite d'une politique handicap inclusive prend sa source au cœur même de la différence. »*

Nadine Montbrun

# Direction de l'économie, de l'emploi et des solidarités (DEETS)



## Rôle

Interlocuteur économique et social privilégié des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs. En rassemblant les compétences de l'État dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, elle vise des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence jusqu'à l'emploi.

- au niveau régional, dans les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;
- au niveau départemental, dans les Directions départementales de l'emploi du travail et des solidarités (et de la protection des populations) – DDETS(PP).

## Missions spécifiques en lien avec le handicap

Les DREETS sont structurées autour de pôles correspondant à leurs trois grands champs d'intervention :

### **PÔLE « POLITIQUE DU TRAVAIL – PÔLE T »**

**Assurer le respect au droit du travail, promouvoir la qualité de l'emploi et améliorer les conditions de travail, appuyer le dialogue social.**

Les inspecteurs du travail et les Médecins Inspecteurs du Travail dépendent (MIT) de ce pôle.

### **PÔLE « CONCURRENCE, CONSOMMATION, RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE- PÔLE C »**

**Pilotage et animation, Concurrence (pratiques anticoncurrentielles), Concurrence (pratiques commerciales restrictives), Expertises spécialisées (Brigade interrégionale d'enquêtes vins, Fruits et légumes et autres expertises), Métrologie légale.**

### **PÔLE ÉCONOMIE, EMPLOI, COMPÉTENCES ET SOLIDARITÉS- PÔLE 3E »**

**Contribuer au développement et à la sauvegarde des entreprises, développer les compétences et accompagner les mutations économiques. Protéger contre l'exclusion, développer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi. Piloter formation et la certification dans le domaine des professions sociales et paramédicales, suivre l'offre de formation et s'assurer de la bonne utilisation des fonds de formation mettre en œuvre des programmes FSE**

# Contacts de la DEETS



## ANNUAIRE DES DEETS

### **GUADELOUPE**

Pôle T : Alain Félix MATHIEU 0590 80 50 60 /un numéro unique 08 06 000 126

Pôle C : Éric EBERSTEIN 0590 99 35 80

Pôle 3e : Ludovic DEGAILLANDE 0590 805077

Référent(e) Handicap : Gaëlle LACOMA - 05 90 80 50 37

[gaelle.lacoma@deets.gouv.fr](mailto:gaelle.lacoma@deets.gouv.fr)



### **GUYANE**

Pôle T : Frédéric SONDE-MIKAMOVA – 0594 29 54 32

Pôle C : Anselme AGBESSI - 0594 25 53 30

Pôle 3<sup>e</sup> : Gwenaël GUILLERM 0594 29 53 69

### **MARTINIQUE**

Pôle T : [972.polet@deets.gouv.fr](mailto:972.polet@deets.gouv.fr) -0596 44 20 00

Pôle C :

Pôle 3<sup>e</sup> : Sandrine Annette : [sandrine.annette@deets.gouv.fr](mailto:sandrine.annette@deets.gouv.fr)

Référente Handicap : Isabelle PAUL-PARVENU

[isabelle.paul-parvenu@deets.gouv.fr](mailto:isabelle.paul-parvenu@deets.gouv.fr) -0596 44 50 00



# Plate-Forme RH Antilles-Guyane



## Rôle

Chargée de la coordination des actions RH et de formation interministérielle en Région. Elle développe la GPEEC interministérielle et appuie les services pour l'amélioration des conditions de travail, de leur organisation et de leur environnement. Elle anime l'action sociale interministérielle. C'est l'interlocuteur privilégié des employeurs de la Fonction publique d'État en Région (directions régionales et départementales, rectorats, établissements publics..).

## Missions spécifiques en lien avec le handicap

La PFRH intègre dans ses missions générales les questions relevant de l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle s'implique dans :

### APPUI RESSOURCES HUMAINES

Thématiques de mobilité inter-Fonction publique, action sociale et environnement professionnel, et de formation professionnelle

### DÉVELOPPEMENT APPRENTISSAGE

Mission de coordination dans le développement de l'apprentissage

[Place de l'apprentissage et des stages](#)

### FORMATION INTERMINISTÉRIELLE

Gestion d'un outil d'information et de gestion de l'offre de formation interministérielle.  
SAFIRE

# Contacts Plates-Formes RH



**Direction : En attente de nomination**

**Adjointe à la directrice : Maud MARCHAL**

05 96 39 49 94

[maud.marchal@martinique.pref.gouv.fr](mailto:maud.marchal@martinique.pref.gouv.fr)

**Assistante de la plateforme : Marie-Noëlle NOGLOTTE**

05 96 39 49 57 [marie-noelle.noglotte@martinique.gouv.fr](mailto:marie-noelle.noglotte@martinique.gouv.fr)

# Lieu Unique d'Accompagnement (LUA)

PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI PRÉSENTENT

Le lieu  
**UNIQUE**  
d'accompagnement



## Rôle

Pôle emploi et CAP emploi travaillent ensemble à l'amélioration et à la simplification des services à destination des employeurs pour le recrutement de personnes en situation de handicap.

## Missions

### POUR LES EMPLOYEURS

- **Informe sur l'emploi et le handicap** : la réglementation, la législation, l'offre de service pour vous aider à recruter, les aides financières et les mesures pour l'emploi.
- **Accompagne le recrutement** : analyse de poste, appui à la rédaction de l'offre, recherche et présentation de candidats, mise en œuvre du/des services adaptés en fonction des besoins et du potentiel du candidat.
- **Conseils et services liés à la compensation du handicap** (adaptation de poste et intégration) : analyse de la situation de travail, diagnostic et préconisations sur adaptations et aménagements, accompagnement à l'intégration, sensibilisation du collectif, suivi dans l'emploi.
- **Facilite l'accès aux aides de droit commun et spécifiques de l'Agefiph et du Fiphfp**

### POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP

- **Un seul lieu d'accueil** : l'agence Pôle emploi devient le LUA
- **Un accompagnement par un conseiller référent** : coordonne l'ensemble des expertises afin de simplifier les démarches de retour à l'emploi
- **Une expertise des deux réseaux**, des psychologues du travail, des conseillers gestion des droits, sur l'ensemble des sujets liés au retour à l'emploi :
  - accompagnement dans la recherche d'emploi,
  - mobilisation des aides,
  - élaboration de projets de formation,
  - adaptation au poste de travail, compensation du handicap



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CAP  
EMPLOI**

Handicap, recrutement & maintien



**pôle emploi**

# Contacts

## Lieu Unique d'Accompagnement



### Pour contacter Pôle Emploi

Site internet pour les employeurs publics :

[www.pole-emploi.fr/employeur/vous-etes-un-employeur-public-@/index.jspz?id=883](http://www.pole-emploi.fr/employeur/vous-etes-un-employeur-public-@/index.jspz?id=883) Télé

phone Employeurs : 39 95

Téléphone Candidats : 39 49

### Martinique - annuaire des LUA

Fort de France, La trinite, Le François, Le lamentein, Le Marin, Rivière Salée, Schoelcher, Saint Pierre, Sainte Marie

### Guadeloupe - Annuaire des LUA

Baie Mahault, Basse Terre, Capesterre Belle eau, Grand Bourg, Le Gosier, Les Abymes, Morne à l'Eau, Petit Bourg, Point à Pitre, Port Louis, Saint François, Saint Martin, Sainte Rose



### Guyane - Cap emploi 973

Mme Keïla Durand

0594 25 01 31

[Capemploi973@apajhguyane.org](mailto:Capemploi973@apajhguyane.org)

### Martinique - CAP EMPLOI 972

Association "U.R.A.S.S."

05 96 50 43 01 -

[informations@capemploi972.com](mailto:informations@capemploi972.com)

Louise MARIELLO

[lmariello@capemploi972.com](mailto:lmariello@capemploi972.com)

### Guadeloupe - CAP emploi 971

Mylène TONY, référente fonction publique

0590 32 57 98

[m.tony@capemploi971.com](mailto:m.tony@capemploi971.com)

[info@capempl](mailto:info@capempl)



# Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale (CDG)



## Rôle

Les CDG sont des établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par des employeurs territoriaux. Ils participent à la **gestion des personnels territoriaux et au développement des collectivités**. Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées, les autres peuvent bénéficier de leurs prestations si elles le souhaitent.

## Missions

- Organisation des **concours et examens professionnels**
- Informer, sensibiliser, conseiller et accompagner les collectivités et accroître l'insertion professionnelle des personnes handicapées/**Publicité et créations et vacances d'emplois**
- Optimiser l'accès à l'emploi et à la **formation professionnelle** pour développer la qualification et l'employabilité des agents
- Fonctionnement des **instances consultatives et secrétariat des instances médicales**
- **Assistance juridique statutaire**
- **Prise en charge des fonctionnaires privés d'emplois** : accompagnement personnalisé pour l'élaboration d'un projet professionnel
- Mise à disposition des collectivités d'une **équipe pluridisciplinaire** (ergonome, médecins de prévention, conseillers en prévention, gestionnaire de carrière, référent déontologue...).



# Contacts Centres de Gestion (CDG)



## Annuaire des Centres de Gestion de la Fonction publique territoriale



GUADELOUPE

**Centre de Gestion de la Guadeloupe**

**[info@cdg-guadeloupe.fr](mailto:info@cdg-guadeloupe.fr)**

**Site Internet : [www.cdg-guadeloupe.fr/](http://www.cdg-guadeloupe.fr/)**



GUYANE

**Centre de Gestion de la Guyane**

**05 94 29 00 91**

**Site internet : <https://www.cdg-guyane.fr/>**



MARTINIQUE

**Centre de Gestion de la Martinique**

**05 96 70 08 86 - [info@cdg-martinique.fr](mailto:info@cdg-martinique.fr)**

**Site internet : <https://www.cdg-martinique.fr>**

**Karine RICHARDSON - Référente Handicap**

**[krichardson@cdg-martinique.fr](mailto:krichardson@cdg-martinique.fr)**



## Rôle

Les Cap emploi sont reconnues comme des missions de service d'intérêt économique général (SIEG), en conséquence, ils interviennent dans le cadre:

- De l'**insertion professionnelle** des personnes handicapées en milieu ordinaire en complémentarité avec le service public de l'emploi
- Des **parcours professionnels des personnes handicapées dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal**, par l'accompagnement des transitions qui s'opèrent tout au long de la vie professionnelle, qu'elles soient choisies ou subies (conseil en évolution professionnelle et maintien dans l'emploi)

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels afin de faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et garantir le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

## Missions

### ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Informer, conseiller, accompagner et suivre les personnes handicapées et les employeurs en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- Proposer un accompagnement spécialisé et renforcé des personnes en situation de handicap (demandeurs d'emploi, salariés, agents publics, travailleurs indépendants) vers l'emploi à toute étape de leur parcours professionnel.



### ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Informier, conseiller, accompagner les salariés/agents handicapés, les employeurs et les travailleurs indépendants :

- en vue d'un **maintien dans l'emploi** d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap
- dans un **projet d'évolution professionnelle** construit par et avec le travailleur handicapé
- dans un **projet de transition professionnelle** interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé



# Contacts CAP Emploi



GUYANE

**CAP EMPLOI GUYANE - Cayenne**  
**Mme Keïla Durand**  
0594 25 01 31  
[Capemploi973@apaihguyane.org](mailto:Capemploi973@apaihguyane.org)



GUADELOUPE

**CAP EMPLOI GUADELOUPE - Baie-Mahault**  
[j.baptiste@capemploi971.com](mailto:j.baptiste@capemploi971.com) 0590 32 51 77  
et le 0690 71 03 69 (uniquement pour les employeurs)  
Mylène TONY, référente fonction publique  
0590 32 57 98  
[m.tony@capemploi971.com](mailto:m.tony@capemploi971.com)  
[info@capemploi971.com](mailto:info@capemploi971.com)



MARTINIQUE

**Martinique - CAP EMPLOI 972**  
Association "U.R.A.S.S."  
05 96 50 43 01 - [informations@capemploi972.com](mailto:informations@capemploi972.com)  
Louise MARIELLO  
[l.mariello@capemploi972.com](mailto:l.mariello@capemploi972.com)



## Rôle

Les missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : **permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.** Au nombre de 42, en région Grand Est, elles organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé sur le champ de l'emploi, de la formation, du logement et de la santé, la mobilité.

## Missions

### POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS

- Accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un **parcours personnalisé** vers l'emploi. Le conseiller aide le jeune à **s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.**
- **Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.**
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.

### POUR LES EMPLOYEURS

- **Aider au recrutement** : analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- **Accompagner dans l'emploi** : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- **Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés** (visites, stages découverte des métiers, etc.) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.

[Annuaire des missions locales](#)



# L'Apec (Association pour l'Emploi des Cadres)



## Rôle

L'Apec joue un rôle essentiel sur le marché des compétences cadres. Le conseil d'administration fixe les orientations politiques nécessaires au fonctionnement de l'Apec. Il est composé à parité de représentants des entreprises : MEDEF, CPME, U2P et des cinq centrales syndicales représentant les cadres salariés du secteur privé : CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, CFTC cadres, UGICT-CGT.

## Missions



### ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES CADRES ET JEUNES DIPLÔMÉS

Sécuriser durablement les parcours à toutes les étapes de leur vie professionnelle, par une démarche de services personnalisée et proportionnée à leurs besoins et à leurs facteurs de risques sur le marché de l'emploi.



### AIDER À LA RÉUSSITE DES RECRUTEMENTS CADRES

- **Accompagnement des employeurs**, en particulier TPE-PME, en apportant outils et méthodes adaptés.
- **Diffusion d'offres d'emploi** et de profils de candidats, et en favorisant les rapprochements avec de potentielles candidatures aux profils diversifiés.



### ÉCLAIRER, Y COMPRIS DE MANIÈRE PROSPECTIVE

Connaissance fine et prospective du marché de l'emploi cadre en leur apportant des clés de compréhension du marché et des mutations du travail, issues de données, études et analyses nationales et territoriales, comme des retours d'expérience du terrain.

# Contacts Apec



**Contacter l'Apec**

[Site internet de l'Apec](#)

**Candidats ou employeurs**

[Pour prendre RDV](#)

**Pour prendre contact par téléphone :**

Vous êtes un candidat : 0 809 361 212

Vous êtes un employeur : 0 809 361 414

**Centre Apec – Guadeloupe**

Immeuble BRAVO 2

Fond Boisneuf - Voie Verte - ZI JARRY

97122 Baie-Mahault

**Centre Apec – Martinique**

Zone France de Dillon

CA BeBooster – Immeuble EQUINOXES

12 rue des Arts et Métiers

97200 Fort de France





## Rôle

L'Étude ergonomique est mobilisable dans les situations complexes et en complémentarité des dispositifs existants (offre de services des services de santé, CAP emploi...), pour lesquelles les modalités de compensation du handicap doivent-êtré définies. Dans le cadre du recrutement, du maintien dans l'emploi ou de l'évolution professionnelle et de la formation pour les alternants .

### Identifier la COMPLEXITÉ DE LA SITUATION

**Indicateurs liés à la situation de handicap au travail :** nature du handicap, nombre et nature des restrictions, évolution prévisible de la situation, existence de troubles associés, nombre de poste occupé, répétitivité de la tâche, variation...

**Indicateurs liées à la recherche de solutions :** taille et organisation de l'employeur, ressources existantes, secteur d'activité, dépendance organisationnelle, dimension collective et environnement de travail , vétusté du matériel

## Public ciblé

Le Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOETH) doit-êtré en risque d'inaptitude à son poste et/ou présentant des restrictions d'aptitudes importantes constatées par le médecin de santé au travail. Au bénéfice des :

- Employeurs publics éligibles aux aides du FIPHFP
- Employeurs du secteur privé éligibles aux aides de l'Agefiph et les entreprises sous accord agréé ayant atteint ou dépassé le taux d'emploi de 6 %
- Travailleurs indépendants, artisans, exploitants agricoles, chefs d'entreprises non salariés, ou créateur d'entreprise

## Contenus et modalités de la prestation

### CONTENUS

- **Approche globale :** prise en compte des caractéristiques de l'employeur et des capacités fonctionnelles, cognitives et psychiques du bénéficiaire
- **Éclairer sur les mesures de compensations :** nature des difficultés, définition des modifications organisationnelles et/ou techniques souhaitables pour permettre une meilleure adéquation entre la personne et l'environnement de travail
- **Identifier ce qui relève de la compensation du handicap**
- **Établir des solutions concrètes réalistes et chiffrées en matière d'aménagement/ adaptation de la situation de travail** (aménagement raisonnables)

### PRESCRIPTIONS – Fiche de prescription à réaliser par

Pôle emploi, Cap emploi, mission locale, CARSAT, service de Prévention et de santé au travail, Service Autonome de Santé au Travail, Centre de Gestion ayant conventionné avec le FIPHFP, Employeur public ayant conventionné avec le FIPHFP, Directeur Territorial au Handicap du FIPHFP et la Délégation Régionale Agefiph

### FINANCEMENT

Le dispositif est financé directement par l'AGEFIPH et le FIPHFP, le bénéficiaire est l'employeur n'ont aucun coût à leur charge.

# Prestataires Étude Ergonomique



## Contact Agefiph

Référent Régional : **Henri VILLERONCE**

[h-villeronce@agefiph.asso.fr](mailto:h-villeronce@agefiph.asso.fr)

Téléphone : 06 96 37 47 40



## Contact FIPHFP

Directrice Territoriale au Handicap :

**Nadine Montbrun**

[nadine.montbrun@caissedesdepots.fr](mailto:nadine.montbrun@caissedesdepots.fr)

## Prestataire Guadeloupe : INDIGO ERGONOMIE (Baie Mahault)

Tél. 0590 95 56 19 - Port. 0690 76 68 83

Gabriel CARBALLEDA [gabriel.carballeda@indigo-ergonomie.com](mailto:gabriel.carballeda@indigo-ergonomie.com)

Sandra SABLON [sandra.sablon@indigo-ergonomie.com](mailto:sandra.sablon@indigo-ergonomie.com)

Sophie SAGNE [sophie.sagne@indigo-ergonomie.com](mailto:sophie.sagne@indigo-ergonomie.com)

## Prestataire Martinique : ACTITUDES – Le Lamentin

[npa@actitudes.fr](mailto:npa@actitudes.fr)

Nordine-Philippe ABDESSEMED

[philippe.abdessemed@actitudes.fr](mailto:philippe.abdessemed@actitudes.fr) / 0696 72 72 37

## Prestataire Guyane : CECIAA

Tél 01 43 62 14 68 – [ergonomes@ceciaa.com](mailto:ergonomes@ceciaa.com)

Référents :

Philippe TAVARES - [philippe.tavares@ceciaa.com](mailto:philippe.tavares@ceciaa.com)

Virginie PILLAULT - [virginie.pillault@ceciaa.com](mailto:virginie.pillault@ceciaa.com)

# PRESTATIONS d'APPUI SPÉCIFIQUES (PAS)

Handicaps : Moteur, Auditif, Visuel, Cognitif, Intellectuel et Psychique



## Rôle

Les PAS viennent en appui aux missions des prescripteurs-référents de parcours, mobilisables à tout moment du parcours de la personne bénéficiaire. Ce sont des prestataires experts, spécialisés dans chacune des typologies de handicap pour apporter des conseils, élaborer un diagnostic, un bilan des capacités et/ou mettre en place des techniques et des modes de compensation afin de répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne.

## Public ciblé

Au bénéfice des employeurs publics dans le cadre du recrutement et/ou du maintien dans l'emploi, pour :

- Les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, alternants, stagiaires de la formation professionnelle, agents de la fonction publique)
- Les agents ou en voie de le devenir, ou encore prêts à engager une démarche dans ce sens

## Missions

### PRÉ DIAGNOSTIC ET BILAN COMPLÉMENTAIRE

Permet de mieux comprendre la situation et de déterminer l'appui à mobiliser.

### APPUI EXPERT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

- Évaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel
- Identification et développement des techniques de compensation

### APPUI EXPERT À LA RÉALISATION DU PROJET PROFESSIONNEL

- Mise en œuvre des techniques de compensation
- Appui à l'employeur et/ou à l'organisme de formation
- Veille, sécurisation du parcours

### APPUI EXPERT POUR PRÉVENIR ET/OU RÉSOUDRE LES SITUATIONS DE RUPTURE

- Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation
- Appui à l'accompagnement de la personne
- Veille

## Modalités de mobilisation spécifiques

Sur prescription d'un des acteurs suivants :

- Le service publique de l'emploi : Cap emploi / Pôle emploi / Missions Locales
- Les Employeurs privés et les Employeurs publics seulement si une convention a été signée avec le FIPHFP
- Les Délégations régionales de l'Agefiph et Directeurs Territoriaux au Handicap du FIPHFP (en urgence)
- Le Dispositif Alternance

## coût/financement

Les PAS n'ont pas de coût pour l'employeur : le dispositif est financé pour la fonction publique par le FIPHFP dans le cadre de sa convention avec l'Agefiph.

# Contacts PAS MOTRICE, VISUELLE ET AUDITIVE



Déficiences	Prestataires		
	Guadeloupe	Guyane	Martinique
MOTRICE	<p>APF Guadeloupe – Baie Mahault</p> <p><a href="mailto:lbazire@agsph.org">lbazire@agsph.org</a></p> <p><a href="mailto:nelson.renaud@apf.asso.fr">nelson.renaud@apf.asso.fr</a></p>	<p>APAJH</p> <p>Claudia Grimeau</p> <p><a href="mailto:claudia.grimeau@apajhguyane.org">claudia.grimeau@apajhguyane.org</a></p> <p>0594 25 05 05</p>	<p>ACTITUDES Le Lamentin</p> <p><a href="mailto:npa@actitudes.fr">npa@actitudes.fr</a></p> <p>Nordine-Philippe ABDESSEMED</p> <p><a href="mailto:philippe.abdessemed@actitudes.fr">philippe.abdessemed@actitudes.fr</a></p> <p>0696 72 72 37</p>
	<p>VISUELLE</p> <p>0590 60 99 85/ 0590 95 67 08</p>		<p>ATHAMA - Fort de France</p> <p><a href="mailto:gihp.athama@orange.fr">gihp.athama@orange.fr</a></p> <p>Cynthia MOREZE</p> <p><a href="mailto:c.moreze@hotmail.com">c.moreze@hotmail.com</a></p> <p>Alain LOUIS</p> <p><a href="mailto:alouis.gihpathama@gmail.com">alouis.gihpathama@gmail.com</a></p> <p>0596 54 22 28 / 0690 532505</p>
AUDITIVE	<p>SERAC – Baie Mahault</p> <p>Sandra GICQUEL</p> <p><a href="mailto:direction@serac-asso.com">direction@serac-asso.com</a></p> <p>Amélie BALTUS</p> <p><a href="mailto:amelie.baltus@serac-asso.com">amelie.baltus@serac-asso.com</a></p> <p>05 90 26 21 09 – 06 90 40 68 80</p>	<p>SERAC – Rémire Montjoly</p> <p>Sandra GICQUEL</p> <p><a href="mailto:direction@serac-asso.com">direction@serac-asso.com</a></p> <p>Juliette COMTE</p> <p><a href="mailto:guyane@serac-asso.com">guyane@serac-asso.com</a></p> <p>09 76 50 72 79 - 06 94 44 66 62</p>	<p>AMEIS Fort de France</p> <p><a href="mailto:ameis2@wanadoo.fr">ameis2@wanadoo.fr</a></p> <p>Lucien LECACON</p> <p>Sandra URSULET</p> <p>0596 60 79 00 / 0696 06 60 10</p>

# Contacts PAS INTELLECTUELLE PSYCHIQUE ET COGNITIVE



Déficience

PRESTATAIRES

Guadeloupe

Guyane

Martinique

intellectuelle

**AECD**

Mélanie Ligeon

[melanie.ligeon@aecd.fr](mailto:melanie.ligeon@aecd.fr)

0594 30 46 44

psychique

**ACOA MANAGEMENT**

[contact@acoa.fr](mailto:contact@acoa.fr) /0812 341

342

Manoach INGADASSAMY

[m.ingadassamy@acoa.fr](mailto:m.ingadassamy@acoa.fr)

0690 98 27 45

Isabelle CASSE

[isabelle.casse@acoa.fr](mailto:isabelle.casse@acoa.fr)

0690 12 14 07

**ACOA**

Jérôme BONNET 0812 34 13 42

Manoach INGADASSAMY

[m.ingadassamy@acoa.fr](mailto:m.ingadassamy@acoa.fr)

0694 15 30 31

**AARPHA**

Guimette BOULINVAL

[guimette.boulinval@orange.fr](mailto:guimette.boulinval@orange.fr)

Béatrice BONTE

[bbonte.aarpha@orange.fr](mailto:bbonte.aarpha@orange.fr)

0596 59 14 15 /0596 59 14 27

cognitive

**APAJH**

Claudia Grimeau

[claudia.grimeau@apajhguyane.org](mailto:claudia.grimeau@apajhguyane.org)

0594 25 05 05



# Le dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap du FIPHFP



## Handicaps : Cognitif, Intellectuel et Psychique

### Rôle

Cette aide du FIPHFP vise à accompagner les agents confrontés à des problèmes de santé (cognitif, psychique ou intellectuel) dans une approche globale, à la fois médicale, professionnelle et sociale. Les aides proposées doivent permettre de proposer aux agents un accompagnement pluridisciplinaire et multimodal afin de favoriser le maintien dans l'emploi.

### Public

- Les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
- Les agents aptes avec restrictions. L'appréciation de la nature du handicap par le médecin du travail/de prévention constitue un préalable, il doit préconiser la nécessité de la mise en œuvre de ce dispositif.

### Le dispositif

#### 1/ ÉVALUATION DES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Permet d'identifier les limites de l'agent liées à son handicap et de valoriser les aptitudes professionnelles à mobiliser dans le cadre de l'emploi. Mobilisable dès lors qu'il est nécessaire d'obtenir des précisions relatives aux répercussions du handicap sur les capacités

#### 2/ SOUTIEN MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

Le soutien peut être assuré par un médecin traitant, un psychologue ou au sein d'un service extérieur

#### 3/ ACCOMPAGNEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'accompagnement est personnalisé à la demande avec une intensité variable selon les besoins de l'agent concerné. Il permet également d'accompagner l'entourage professionnel afin de sécuriser dans l'emploi le bénéficiaire.

### Montants possibles des aides

1/ Les frais d'évaluation des capacités professionnelles de la personne compte tenu de la nature de son handicap dans la limite d'un plafond annuel de 10 000 €

2/ Les frais de soutien médico-psychologique assuré par un service ou un acteur externe à l'employeur dans la limite d'un plafond annuel de 3 000 € et de 4 séances par mois

3/ Les frais d'accompagnement sur le lieu de travail assuré par un service spécialisé externe à l'employeur dans la limite d'un plafond annuel de 31 000€ et d'un plafond de 25 heures par semaine.



## Rôle et Missions

La médecine du « statut » ou **médecine statutaire** est assurée par des **médecins agréés désignés** par l'administration. Ils sont nommés pour 3 ans par le préfet, sur proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé, après avis du Conseil départemental de l'ordre des médecins et du ou des syndicats départementaux des médecins. **Sollicités à différents moments du parcours de l'agent, ils interviennent :**

### À L'ENTRÉE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le médecin généraliste agréé, après examen médical vérifie l'aptitude physique et mentale particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions en raison des risques spécifiques que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers.

### EN COURS DE CARRIÈRE

Les médecins généralistes et spécialistes agréés sont sollicités pour des expertises ou sont réunis au sein des comités médicaux (Comité médical/Commission de réforme) pour avis sur l'aptitude/ l'inaptitude à l'exercice des fonctions, l'attribution ou la prolongation des congés pour raisons de santé, la mise en disponibilité d'office, la retraite pour invalidité... *(en attente d'un décret en conseil d'état qui précisera les modalités d'organisation et de fonctionnement)*

## Où trouver un médecin généraliste ou spécialiste agréé?

La réglementation impose un examen médical effectué par un médecin agréé :

- les candidats à la Fonction publique
- les candidats aux écoles, instituts formant du personnel médical et paramédical (prix de la consultation selon convention de la Sécurité sociale)
- les fonctionnaires lors de leur congé de maladie, de longue maladie, de longue durée ou de réintégration après de tels congés (prix de la consultation hors convention de la Sécurité sociale)

Pour ces examens, les médecins sont tenus de se récuser lorsqu'il s'agit de leurs patients.

Annuaire  
des médecins agréés  
En Guyane  
En Guadeloupe  
En Martinique

# Service de médecine préventive



## Rôle et Missions

Les missions des services de médecine préventive sont assurées par une équipe pluridisciplinaire comprenant des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels et des infirmiers. Il a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment veillant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail.



### SURVEILLANCE MÉDICALE

Le service de médecine préventive effectue la surveillance médicale des agents par le biais de la visite médicale et/ou au vu des résultats d'examens complémentaires prescrits par le médecin de prévention/du travail.

### COLLABORE AVEC LA MÉDECINE STATUTAIRE

- Le médecin de prévention/du travail est informé :
  - Des congés pour raisons de santé, des accidents de service et des maladies professionnelles
  - De la tenue des comités médicaux et de la possibilité de présenter des observations écrites et/ou d'y assister
- Il remet un rapport écrit en cas AS/MP, de congé attribué d'office et en cas de réadaptation à l'emploi ou reclassement
- Il collabore avec le médecin de la CPAM pour les fonctionnaires de moins de 28 heures et les non titulaires



### ACTION SUR LE MILIEU DE TRAVAIL

Le service conseille l'employeur public, les agents et leurs représentants en ce qui concerne :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail
- l'hygiène générale des locaux
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- l'hygiène dans les restaurants administratifs
- l'information sanitaire

# ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE PRÉ-ORIENTATION (ESPO) ET DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE (ESRP)



## Rôle

Les ESRP (anciennement CRP), accueillent des personnes reconnues travailleur handicapé afin de les aider dans leur reconversion professionnelle ou la préparation d'un projet d'insertion en leur proposant différents parcours. La Fagerh ([Fédération des Associations Gestionnaires et des Établissements de Réadaptation pour handicapés](#)) fédère et coordonne les actions des établissements ayant pour objet l'adaptation et l'intégration des personnes handicapées.

## Public ciblé

Les travailleurs en situation de handicap orientés par les MDPH ou, pour certaines prestations, en risque d'inaptitude.

## Missions

### FORMATIONS DE PRÉ-ORIENTATION Sur orientation de la MDPH

**Centre de Pré-orientation** : d'une durée de 8 à 12 semaines à raison de 35 heures/semaine, il permet d'élaborer un nouveau projet professionnel.

### Offre de service aux employeurs

**Dispositif de bilan de compétences et de bilan professionnel incluant l'évaluation d'aptitudes et de capacités** et une mise à l'épreuve d'un projet en situation professionnelle

### FORMATIONS PRÉPARATOIRES PROJETS

#### Sur orientation de la MDPH

**Action de formation préparatoire** constitue une étape intermédiaire entre une action spécifique de bilan d'orientation socioprofessionnelle et une formation qualifiante ou une recherche directe d'emploi. Mise en place, lorsque la personne a besoin d'une redynamisation avec une actualisation des connaissances.

### FORMATIONS QUALifiantES

Plus de **200 formations qualifiantes** dans un environnement médico-social adapté. Du niveau BEP/CAP au niveau bac+2 dans **14 secteurs d'activité** : informatique et télécommunications, services administratifs et commerciaux, professions de la santé et du Médico-social, transport logistique, services aux personnes et aux collectivités, arts graphiques, mécanique, industrie, horticultures et paysage, électronique et automatismes, bâtiment, travaux publics, hôtellerie-restauration...

## Modalités de mobilisation spécifiques

Sur orientation de la MDPH.  
Ou positionnement sur l'offre de service à destination des employeurs dans le cadre du maintien dans l'emploi

## coût/financement

Pour les demandeurs d'emploi et les salariés en arrêt de travail du secteur privé (Avis favorable du médecin conseil), le coût de la formation, de même que les frais de séjour du stagiaire sont pris en charge par l'assurance maladie et le conseil régional.  
Spécificité des agents publics – prendre contact avec l'ESPR/ESPO

# Contacts des ESRP en Outre-Mer



GUYANE

**EPNAK Pagofip** (Plateforme d'accompagnement guyanaise d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle) : accompagnement dans l'élaboration du parcours, favoriser l'accessibilité aux services de droit commun, accompagner à l'autonomie

Sandrine Noah, directrice territoriale Guyane-Antilles  
[sandrine.noah@epnak.org](mailto:sandrine.noah@epnak.org) / 0594 37 96 69

**EMERGENCE** Baie Mahault  
0590383224  
[contact@esrp-emergence.com](mailto:contact@esrp-emergence.com)



GUADELOUPE

**UEROS APAJH**  
05 90 32 56 10



MARTINIQUE

**UEROS MADININA** – Fort de France  
05 96 59 14 15  
Site internet <http://www.aarpha.org>

[Rechercher une formation sur le site de la FAGERH](#)



## Rôle

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Il a trois missions principales : la formation professionnelle des agents, l'observation et l'organisation des concours des cadres d'emplois A+.

## Outils

### ORIENTATION ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

**Itinéraire 2 : Construction de son projet de transition professionnelle, reconversion, reclassement.**

**Public :** Agents en situation d'usure professionnelle et/ou de mobilité contrainte

**Objectifs :** Accompagner le changement et de les amener à construire un nouveau projet de réorientation professionnelle dans un contexte d'usure professionnelle, de pénibilité, de reclassement pour raison de santé, pour raison organisationnelle et transformation territoriale.

- Appréhender le changement pour investir un nouveau projet
- Développer sa culture territoriale pour consolider son projet de mobilité
- Utiliser les techniques de recherche d'emploi

### BILAN DE COMPÉTENCES

**Public :** Agents titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent

**Objectifs :** Il permet aux agents d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation. Réalisé en 24 heures réparties sur une période de 2 à 3 mois, il est réalisé par un organisme agréé. Il comprend les phases suivantes :

- Phase préliminaire qui confirme l'engagement et définit les besoins.
- Phase d'investigation qui analyse les motivations, les intérêts, identifie les compétences, les aptitudes et les possibilités d'évolution.
- Phase de conclusion qui récapitule le projet et définit les étapes de sa mise en œuvre.

## Coût/Financement

La prise en charge financière implique la conclusion d'une convention tripartite entre l'agent, la collectivité et le prestataire

# Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)



## Rôle

C'est un dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi. Inspiré de la méthode « **job-coaching** », son objectif est de **permettre un soutien des personnes handicapées et de leurs employeurs qui soit souple, adapté à leurs besoins, mobilisable à tout moment du parcours**. Il s'agit ainsi d'assurer l'accès, le maintien et l'évolution dans l'emploi.

## Public éligible

Travailleurs en situation de handicap de plus de 16 ans

- Bénéficiaire d'un RQTH
- Accueillis en ESAT
- En emploi : salariés ou agents en poste qui rencontrent des difficultés pour sécuriser de façon durable leur emploi.

## Missions

Le référent Emploi Accompagné propose un :

- **accompagnement à durée indéterminée**
- **accompagnement personnalisé à la demande avec une intensité variable selon les besoins**
- **Possibilité de s'appuyer sur des spécialistes** face notamment à certains handicaps pas toujours faciles à appréhender pour l'employeur
- **Un appui à l'intention de l'employeur public ou privé et du collectif de travail**
- **double expertise : professionnel mais aussi médico psycho social/ vie personnelle**
  - Il permet de sécuriser la personne, l'employeur grâce à l'intervention du job coach
  - Sécuriser suite à un recrutement ou favoriser le maintien dans l'emploi

## Modalités de mobilisation

Mobilisation du DEA tout au long du parcours professionnel par la **personne en situation de handicap** (sur notification de la MDPH) et, lorsque celui-ci occupe un emploi, par l'**employeur**.

## Financement

Le dispositif Emploi Accompagné est financé par l'ARS, l'Agefiph et le FIPHFP, les prestataires ayant été retenus suite à un appel candidature

## Contacts du dispositif Emploi Accompagné (DEA)



GUYANE

**ASSOCIATION L'EBENE - Cayenne**  
Myelle COSTA MESQUITA  
Coordinatrice du Dispositif  
06 94 21 66 40 / 05 94 31 60 51  
[esat-coordinatrice-dea@ebene973.org](mailto:esat-coordinatrice-dea@ebene973.org)



GUADELOUPE

**ALEFPA - Pointe-Noire**  
Carole TAILLANDIER  
Coordinatrice du dispositif  
06 90 93 05 43 / 05 90 98 95 96  
[ctaillandier@alefpa.fr](mailto:ctaillandier@alefpa.fr)



MARTINIQUE

**AARPHA – Fort de France**  
05 96 61 07 74  
[deac972.aarpha@orange.fr](mailto:deac972.aarpha@orange.fr)  
Guimette BOULINVAL

# INCLU'PRO Formation pré-qualifiante de l'AGEFIPH



## Rôle

Elle consiste à aider la personne en situation de handicap à **préparer son parcours pour accéder à l'emploi, intégrer une formation qualifiante ou certifiante ou pour garder son emploi**. Ces actions sont individualisées et personnalisées en fonction du parcours de chaque personne.

## Public éligible

- Demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi
- Les salariés du secteur privé et public y compris ceux en arrêt de travail
- Les travailleurs indépendants
- Les exploitants agricoles

## Missions

**Le parcours de formation est d'une durée de 300 heures maximum, sur 6 mois maximum.**

Inclu'Pro Formation comprend différents parcours pédagogiques articulés autour des actions suivantes :

- élaborer, valider son projet professionnel,
- identifier les compétences acquises, transférables, transversales...,
- se remettre à niveau sur les savoirs de base,
- acquérir ou approfondir ses compétences sur le numérique,
- prendre en compte le handicap dans son parcours de formation ou d'emploi

## Modalités de mobilisation

Sur prescription de :

- Acteurs du service public de l'emploi : Cap Emploi, mission locale, Pôle emploi
- Les centres de Gestion
- Le service social de la CARSAT sur validation de la cellule de la prévention de la désinsertion professionnelle
- Les opérateurs CEP salariés
- Les structures SIAE
- Les entreprises adaptées engagées dont le CDD tremplin
- Le dispositif alternance Grand Est
- Comètes

# Contacts INCLU'PRO



GUYANE

**Association 2<sup>e</sup> Chance**  
0594 27 23 18  
[contact@adeuxiemechance.fr](mailto:contact@adeuxiemechance.fr)



GUADELOUPE

**Centre Caraïbéen de Développement des Compétences (CCDC)**  
Francelise VERGE-DEPRE, Directrice  
0590 94 53 53  
[includproformation.ccdc@outlook.fr](mailto:includproformation.ccdc@outlook.fr)  
[ccdcguadeloupe@wanadoo.fr](mailto:ccdcguadeloupe@wanadoo.fr)



MARTINIQUE

**Centre Caraïbéen de Développement des Compétences (CCDC)**  
Bruno BANDINI, Directeur  
0596 61 77 45  
[ccdc.martinique@wanadoo.fr](mailto:ccdc.martinique@wanadoo.fr)

[Vidéo présentation](#)



# Les aides du FIPHFP



Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

## ORGANISATIONNELLE

Aide aux déplacements  
Aide au parcours dans l'emploi  
Communication, information et sensibilisation  
Diagnostic et mise en accessibilité numériques

## TECHNIQUE

Étude de poste  
Aide à l'adaptation du poste  
Prothèses auditives  
Fauteuil roulant  
Orthèses et autres prothèses externes

## AIDES POSSIBLES

## FORMATION

Indemnités d'apprentissage ou de stage  
Bilan de compétence et bilan professionnel  
Formation destinée à compenser le handicap  
Formation dans le cadre de l'apprentissage  
Formation dans le cadre de la PPR  
Formation dans le cadre d'un reclassement/  
changement d'affectation pour inaptitude  
Formation reconversion d'un agent atteint d'une  
maladie évolutive  
Frais et surcoûts liés aux actions de formation  
Formation des acteurs internes

## HUMAINE

Interprète en langue des signes, Codeur,  
transcripteur  
Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans  
la vie professionnelle  
Auxiliaire dans le cadre des activités  
professionnelles  
Accompagnement socio-pédagogique  
Tutorat  
Dispositif d'accompagnement pour l'emploi  
(accompagnement sur le lieu de travail – Soutien  
médico-psychologique)

[Le catalogue des interventions du FIPHFP](#)  
[Accéder aux services en ligne](#)



## Rôle

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Sa mission principale est de construire et délivrer les formations obligatoires à l'ensemble des agents territoriaux, de toutes catégories, A, B et C, tout au long de leur vie professionnelle : les formations d'intégration, les formations de professionnalisation, les formations réglementées, adaptées aux exigences et contraintes de certains métiers.

## Missions

### LA FORMATION

Acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales. Afin de permettre aux collectivités de répondre aux évolutions des compétences et permettre à chaque agent d'être acteur de sa promotion : les formations de perfectionnement, les formations diplômantes ou certifiantes, les préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale. Il propose également un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et organise la reconnaissance de l'équivalence des diplômes (RED).

### L'APPRENTISSAGE

Il accompagne les collectivités en prenant en charge 100 % du coût de formation, dans le cadre des montants maximaux, pour les contrats signés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### L'OBSERVATION

Un centre de ressources et d'information de référence. Il observe et anticipe les évolutions du service public territorial. Il garantit une formation et une offre de services adaptés aux agents, collectivités. Deux outils :

- l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences territoriales
- Une analyse dynamique des métiers territoriaux

### ORGANISATION DES CONCOURS

Le CNFPT organise les concours et examens professionnels des cadres d'emplois dits A+ : administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques. Les autres concours et examens professionnels sont organisés par les centres départementaux de gestion (voir liste sur [www.fncdg.com](http://www.fncdg.com)).



## Coordonnées des CNFPT en Outre Mer



**Délégation du CNFPT - Cayenne**  
**Directrice : Aurore Francius Smith**  
**Délégué : Georges Elfort**  
05 94 29 68 00



**Délégation du CNFPT – Basse terre**  
**Directrice : Cécile Bicaïs**  
**Délégué du CNFPT : Bernard Guillaume**  
05 90 99 07 70  
[contact.guadeloupe@cnfpt.fr](mailto:contact.guadeloupe@cnfpt.fr)



**Délégation du CNFPT – Fort de France**  
**Directrice Arlette Pujar**  
**Délégué du CNFPT : Wiltord Harnais**  
05 96 70 20 70

[Annuaire des différents sites](#)

Une question sur l'apprentissage, pour Antilles Guyane  
Jules Otto - [jules.otto@cnfpt.fr](mailto:jules.otto@cnfpt.fr) - 05 90 99 07 74/06 90 31 32 56

# L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier

ANFH.FR



## Rôle

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière, l'ANFH est agréée par le ministère de la santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement de la formation professionnelle des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics hospitaliers.

Elle propose à ses adhérents un ensemble de services pour accompagner la gestion de la formation, des compétences et des métiers.

## Missions

### COLLECTE ET GESTION DES FOND

L'Anfh collecte les 5 fonds (Plan de formation, Fonds de mutualisation pour le financement des études promotionnelles, formation travailleurs ESAT, DPC médical et Congé de formation professionnelle – BC – VAE) destinés à la Formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV).

### INFORME ET CONSEILS

Informe et conseille les adhérents et leurs agents, et met en place des dispositifs d'accompagnement des établissements (processus de gestion des compétences, plan de formation, ..)

### DÉVELOPPE DE LA FORMATION

En organisant des actions de formation nationales et régionales, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation.

### OUTILLE LES SERVICES RH

Un centre de ressources et d'information de référence. Elle met à disposition :

- une plateforme d'achat de formation
- Un logiciel Gesform et Gesplan permettant de gérer le processus de formation professionnelle
- Une cartographie des métiers permettant la mise en œuvre d'une GPMC
- Centrale d'achat de prestations de formation

### CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

L'ANFH apporte aux établissements:

- un appui financier, et prioritairement une prise en charge plafonnée des coûts pédagogiques.
- un guide méthodologique, visant à outiller les établissements dans le processus de recrutement et d'intégration de l'apprenti.
- Le soutien au développement des compétences des maîtres d'apprentissage..

## Contacts ANFH



GUYANE

**ANFH GUYANE** Remire Montjoly  
05 94 29 30 31 / [guyane@anfh.fr](mailto:guyane@anfh.fr)  
Déléguee régionale : Marie-Noëlle EPAILLY  
[mn.epailly@anfh.fr](mailto:mn.epailly@anfh.fr)



GUADELOUPE

**Délégation- ANFH Picardie**  
**Jannie RAUX** - Chargée de formation en Dispositifs Individuels  
01 44 75 10 23 - Uniquement le Lundi de 14 h à 17 h  
[guadeloupe@anfh.fr](mailto:guadeloupe@anfh.fr)  
**Sabine CARON** - Conseillère en Gestion de Fonds  
03 22 71 55 63 - [s.caron@anfh.fr](mailto:s.caron@anfh.fr)



MARTINIQUE

**ANFH MARTINIQUE** – Le Lamentin  
05 96 42 10 60 / [martinique@anfh.fr](mailto:martinique@anfh.fr)  
Délégué régional : Laurent VOLCKMANN  
[l.volckmann@anfh.fr](mailto:l.volckmann@anfh.fr)



# La Ressource Handicap Formation



## Rôle

La ressource handicap formation en Bourgogne-Franche-Comté a été lancée en 2020. Elle coordonne la mise en place de solutions afin de sécuriser l'entrée et le suivi de votre formation en prenant en compte les besoins de compensation.

## Public éligible

- Les organismes de formation professionnelle (continue ou en alternance) souhaitant développer leur capacité à accueillir des personnes en situation de handicap et/ou ayant un besoin d'un appui à la recherche de solutions d'aménagement pour une situation individuelle.
- Les demandeurs d'emploi, salariés ou alternants, relevant de l'offre d'intervention de l'Agefiph, porteur d'un projet de formation validé.

## Missions

### SERVICE D'APPUI AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES

- Appui pour étudier les aménagements raisonnables
- Permettre à un apprenant de bénéficier des conditions adaptées
- Aider les prescripteurs de formation à anticiper les besoins de compensation en amont de l'entrée en formation

### APPUI-CONSEIL ACCESSIBILITÉ DES OF-CFA

- Information et des conseils sur les obligations légales en matière d'accessibilité
- Appui à la définition d'une politique d'accueil d'apprenant en situation de handicap

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

- Modules de formation sur la thématique du handicap proposés dans le cadre du programme de professionnalisation des acteurs
- Animation d'un réseau de référents Handicap des OF et des CFA

## Modalités de mobilisation

- Les référents de parcours.
- Les organismes de formation et les CFA
- Les personnes en situation de handicap

### Pré-requis :

- Le projet de formation doit-être validé par le conseiller à l'emploi
- Recueil de l'accord de la personne et de son adhésion à la démarche

## Financement

La ressource handicap formation est financé par l'Agefiph

# Contacts de la RHF en Outre Mer



GUYANE

**Katarina JEAN-GILLES, EPNAK**  
[rhfguyane@epnak.org](mailto:rhfguyane@epnak.org)  
[katarina.jeangilles@epnak.org](mailto:katarina.jeangilles@epnak.org)  
06 94 22 44 38



MARTINIQUE

**Marie-Alice KICHENIN, AGEFMA**  
[rhfmartinique@agefma.fr](mailto:rhfmartinique@agefma.fr)  
06 96 08 68 63



GUADELOUPE

**Edwige MEISSEL, Agefiph**  
[rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr)  
[e-meissel@agefiph.asso.fr](mailto:e-meissel@agefiph.asso.fr)  
06 90 71 20 52



# Plateforme de prêts de matériel



## Rôle

Le dispositif de prêts de matériels en compensation des handicaps moteur répond à l'ambition de créer des plateformes matériels communes afin de mutualiser les réponses aux « besoins » dans les situations d'apprentissage et d'emploi.

## Public éligible

Les salariés ou agents publics reconnus en situation de handicap et qui bénéficie d'une préconisation médicale afin d'aménager son poste de travail .

## Missions

### Préconisation de matériel de compensation

Identifier les aides techniques adaptées au vues des préconisations réalisées par l'ergonome ou le médecin du travail/de prévention

### Réalisation d'essais et de prêt de matériels

Mesurer l'adéquation du besoin et du moyen et de déterminer les caractéristiques adaptées à la personne

### Mise à disposition du matériel

Permettre à la personne de tester les aides techniques et mesurer l'opportunité de l'acquisition du matériel spécifique (convention d'un à deux mois)

## Modalités de mobilisation

- Les référents de parcours
- Les employeurs
- Les organismes de formation et les CFA
- Les personnes en situation de handicap

## Financement

Cofinancement État,  
AGEFIPH/FIPHFP

# Contacts Plateforme de prêt de matériels



GUYANE

## **APAJH**

Barbara NERE -référent handicap

07 55 60 94 67

Marion MERAT- ergothérapeute

05 94 253 274

[ergotherapeute.cdr@apajhguyane.org](mailto:ergotherapeute.cdr@apajhguyane.org)



MARTINIQUE

## **EPATECH**

Mme MAURICRACE

09 76 61 09 27

[epatech@gihpathama.com](mailto:epatech@gihpathama.com)



GUADELOUPE

## **APF Pôle Guadeloupe**

Nelson RENAUD

Ergothérapeute

05 90 95 67 09- [nelson.renaud@apf.asso.fr](mailto:nelson.renaud@apf.asso.fr)



# Partenariat avec les EA et ÉSAT



## Rôle et public

### ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

Structure médico-sociale qui accueille des personnes dont les capacités de travail ne permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée.

### ENTREPRISES ADAPTÉES (EA)

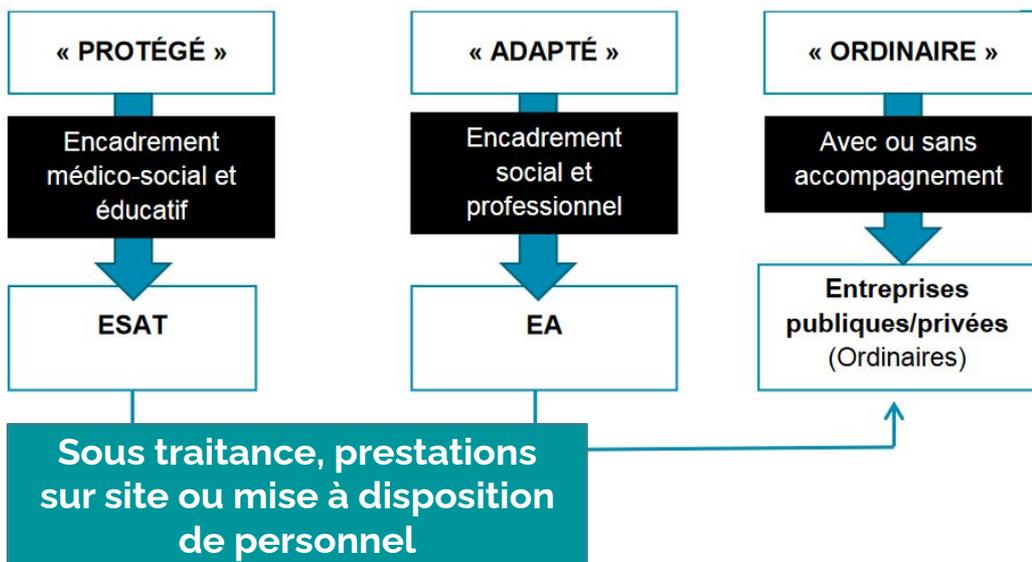
Entreprise du milieu ordinaire qui emploie au moins 80% de salariés en situation de handicap dans ses effectifs.

L'EA propose au travailleur handicapé :

- un accompagnement pour favoriser la réalisation d'un projet professionnel,
- et des activités de service ou de sous-traitance.

## Modalités d'action

L'insertion des personnes en situation de handicap :



### PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉS :

- Bureautique et informatique
- Productions agroalimentaires
- Espaces verts
- Restauration et hôtellerie
- Prestations industrielles
- Gestion de l'environnement
- Industries graphiques
- Prestations de services
- Logistique et conditionnement
- Événementiel, culture et loisirs
- Artisanat

## Financement

Une collaboration avec un ESAT/EA permet à l'employeur de diminuer sa contribution financière FIPHP/AGEFIPH.

# Contacts EA et ÉSAT



**Annuaire national des entreprises adaptées** - Site de l'UNEA, Union Nationale des Entreprises adaptées :  
[www.unea.fr/annuaire-des-entreprises-adaptees](http://www.unea.fr/annuaire-des-entreprises-adaptees)

**Christel MARIVIN - Chargée de mission**  
Île-de-France, Centre-Val de Loire et Outre-mer  
[cmarivin@unea.fr](mailto:cmarivin@unea.fr)

**Annuaire national des ÉSAT et EA** - Sur le site du réseau Gésat :  
<https://www.reseau-gesat.com/Gesat>. Recherche avancée par sélection de critère n'est accessible qu'après inscription mais il existe un niveau d'inscription baptisé "freemium" donnant accès au module de recherche à titre gratuit.)

**Plateforme d'achats responsables et inclusifs**

Retrouvez toutes les **structures d'insertion et du handicap**.

[Pour accéder au site le marché de l'inclusion](#)

Plateforme permettant de :

- **rechercher un prestataire** : par secteur d'activité, par lieu d'intervention, par type de structure (Entreprise Adaptée, Entreprise adaptées de travail temporaire, établissement et service d'aide par le travail économique), par type de prestation
- **publier un besoin d'achat**

